

## **Les espèces envahissantes, l'agriculture et le commerce : études de cas dans le contexte de l'ALÉNA**

Auteurs : Anne Perrault, Morgan Bennett, Stas Burgiel, Aimee Delach et Carroll Muffett

L'invasion de milieux non indigènes par des espèces végétales et animales et des agents pathogènes constitue l'un des risques les plus importants pour la biodiversité de la planète (mais aussi celui à propos duquel on intervient le moins), que ce soit pour les écosystèmes naturels ou pour les terres agricoles. Une récente étude a révélé qu'aux États-Unis, 40 % des dommages causés par les insectes aux récoltes sont probablement imputables à des espèces non indigènes (Pimentel et coll., 2000).

Les auteurs examinent l'interdépendance entre les espèces envahissantes, l'agriculture et le commerce international, et mettent en lumière les domaines dans lesquels il faudra orienter la recherche et élaborer les politiques futures. Ils effectuent leur analyse à la fois à l'échelle intracontinentale (introduction d'espèces ayant résulté des échanges commerciaux entre le Canada, le Mexique et les États-Unis) et à l'échelle intercontinentale (introduction d'espèces imputable aux échanges entre les Parties à l'ALÉNA et d'autres pays).

Les auteurs mettent en doute l'efficacité des règlements existants et décrivent les problèmes que pose l'intensification des échanges. Pour illustrer les graves menaces que les espèces envahissantes représentent pour le secteur agricole en Amérique du Nord, ils s'appuient sur un certain nombre d'études de cas qui décrivent les principales voies de pénétration et l'impact de certaines espèces envahissantes. Par exemple, ils établissent une carte de la principale voie de pénétration du longicorne étoilé de Chine (*Anoplophora glabripennis*), qui loge dans les produits d'emballage en bois massif, et de l'invasion du virus de la sharka, qu'on trouve dans les produits de pépinière. Une étude de cas sur le maïs transgénique décrit l'introgression comme une autre voie de pénétration des espèces envahissantes en Amérique du Nord.

On peut répartir les effets et les coûts liés aux espèces envahissantes en six grandes catégories : perte de récoltes, diminution de la valeur des parcours naturels, appauvrissement des ressources en eau, maladies du bétail, contamination génétique et coûts de gestion et d'éradication.

Les dommages causés par les espèces étrangères envahissantes sont surtout de portée locale ou nationale, mais c'est à l'échelle régionale et internationale qu'il faut chercher les causes profondes de la propagation de ces espèces — commerce, transport et tourisme à l'échelle mondiale. Les auteurs observent que les échanges commerciaux à l'échelle régionale tendent à amplifier encore les effets du commerce mondial. En d'autres termes, le commerce entre pays signataires de l'ALÉNA facilite la propagation d'espèces étrangères envahissantes, qui sont entrées en Amérique du Nord lors des échanges entre ces trois pays et les autres pays. C'est principalement par les États-Unis que ces espèces pénètrent dans les pays signataires de l'ALÉNA, étant donné la quantité disproportionnée de marchandises qui transitent par ce pays.

La capacité d'inspection des pays nord-américains visant la détection des espèces étrangères envahissantes ne s'est pas adaptée à l'expansion du commerce régional et mondial qui a suivi l'entrée en vigueur de l'ALÉNA. À l'heure actuelle, au Canada et aux États-Unis, environ 2 % des marchandises sont inspectées; c'est pourquoi les probabilités d'introduction de telles espèces par le biais des échanges commerciaux sont beaucoup plus élevées.

Les auteurs font un certain nombre de recommandations qui sont liées aux études de cas qu'ils ont examinées, mais peuvent s'appliquer à plus grande échelle. En plus des efforts que les Parties à l'ALÉNA ont déjà mis en œuvre pour échanger de l'information et des idées, elles devraient :

1. élaborer une stratégie nord-américaine visant à répondre à toutes les préoccupations liées aux espèces étrangères envahissantes, notamment à la nécessité de renforcer les capacités techniques et institutionnelles;
2. au lieu d'intensifier leurs échanges tout en gérant le problème des espèces envahissantes, régler ce problème tout en autorisant les échanges commerciaux et reconnaître les coûts associés à l'introduction de ces espèces par le biais des échanges;
3. essayer de dépendre moins des inspections, en encourageant par exemple les personnes responsables du déplacement des espèces envahissantes à réduire les risques associés à l'introduction de ces espèces;
4. prendre d'autres mesures en vue de prévenir l'introduction et l'établissement d'espèces étrangères envahissantes, par exemple en exigeant des documents des pays d'origine de certains matériaux ou en imposant l'utilisation de matériaux autres que les produits d'emballage en bois massif;
5. encourager les organisations régionales à participer à l'élaboration de normes régionales et internationales portant sur la sécurité des matériaux;
6. veiller à ce que les accords de libre-échange existants et futurs laissent aux parties suffisamment de marge de manœuvre pour prendre les mesures sanitaires, phytosanitaires et zoosanitaires nécessaires afin de prévenir l'introduction d'espèces envahissantes, notamment en s'intéressant aux voies de pénétration.